

AVIS DE CONCOURS PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Public et privé sous contrat

SESSION 2009

Division des Examens et ConcoursDossier suivi par Laure NABET

2 : 04. 93.72.63.10.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre **instituteur titulaire** des établissements d'enseignement public ou **maître contractuel à titre définitif ou agréé** des établissements d'enseignement privé sous contrat du f^{er} degré et justifier de 3 années de services effectifs au 1^{er} septembre 2008.

Nombre de places : sera communiqué ultérieurement.

Nature des épreuves : voir au verso

Calendrier : l'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le :

MERCREDI 11 MARS 2009

REGISTRE D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature seront délivrés et les inscriptions reçues du :

jeudi 11 septembre 2008 au vendredi 14 novembre 2008

à l'Inspection Académique - Division des examens et concours Nice la Plaine, Avenue Slama - BP 3001 - 06201 NICE Cedex 3

Les demandes de dossier se feront par courrier et devront être accompagnées d'une enveloppe grand format (23 x 33 cm) affranchie à $1 \in 10$ et libellée à l'adresse du candidat.

Ils peuvent également être téléchargés sur le site internet à l'adresse suivante : http://www.ac-nice.fr/ia-06

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Les dossiers de candidature devront être envoyés, <u>par la voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 14 novembre 2008 avant minuit</u>, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

TOUT DOSSIER POSTE HORS DELAI NE POURRA PAS ETRE PRIS EN CONSIDERATION

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

NATURE DES EPREUVES

Réf.: arrêté du 24 Décembre 1992

I) EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Une épreuve **écrite** permettant au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

Deux sujets seront proposés au choix des candidats.

L'épreuve est notée de 0 à 40

Durée de l'épreuve : 4 heures.

II) EPREUVE D'ADMISSION :

Une épreuve orale permettant au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

L'épreuve est notée de 0 à 40.

Durée de l'épreuve : trente cinq minutes; quinze minutes pour la préparation, dix minutes pour l'exposé, dix minutes pour l'entretien.

III) EPREUVE FACULTATIVE :

Les candidats peuvent demander, lors de leur inscription, à subir, en cas d'admissibilité, une épreuve orale portant sur le développement social urbain et la politique des zones d'éducation prioritaires.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury à partir de questions posées par celui-ci. Cet entretien permet au candidat de montrer sa connaissance de la politique de développement social urbain et de la dimension éducative de cette politique ainsi que de faire état de l'expérience qu'il a pu acquérir en la matière.

Cet entretien suit celui de l'épreuve d'admission et dure dix minutes

L'épreuve est notée de 0 à 10. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.